



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Metz, le

27 SEP. 2017

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par Patricia DI LORETO

patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Tél. : 03 87 24 31 29

**Communes de Communes de Sarrebourg Moselle Sud
ZAC des Terrasses de la Sarre
3 Terrasse Normandie
B. P. 50157
57403 SARREBOURG CEDEX**

Objet : Dossier de déclaration concernant la mise en conformité des réseaux et systèmes d'assainissement des communes de FENETRANGE et NIEDERSTINZEL

Réf : DLP--Code : AT-L12

P.J. : Dossier, Fiche descriptive

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Mise en conformité des réseaux et du système d'assainissement
des communes de FENETRANGE et NIEDERSTINZEL**

pour lequel un récépissé déclaration enregistré sous le n° 57-2017-00349 vous a été délivré en date du 16 août 2017, j'ai l'honneur de vous informer que, après étude de votre dossier, je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau

Copie transmise pour information :
BEREST – 8 rue du Luxembourg
57370 PHALSBOURG

Valérie ANTOINE-POTIER

